



Reims, lundi 14 juin 2021

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03126**

---

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Insuffisance de la ressource en eau****Canal de Saint-Quentin****Limitation de mouillage ( tous les usagers - dans les deux sens ) (2.4 m)****- à partir du 14/06/2021 à 07:00**o **Canal de Saint-Quentin**entre les pk 26.000 (bief de partage) et pk 84.750 (écluse n°31 de Fargniers III) -  
Toute la largeur de la voie**Commentaire :**

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison d'une insuffisance de la ressource en eau, le mouillage est limité à 2,40 m. Ils sont invités à naviguer avec prudence et à se conformer aux prescriptions qui pourraient leur être données par les agents de Voies Navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

**Signé**

Michel CARDOT